

Le pamphlet

P É R I O D I Q U E I N D É P E N D A N T

Paraît 10 fois par an – Rédaction/Administration: case postale 998, 1001 Lausanne – Le numéro: Fr. 4.00/Abt.: 40.– par an, payable au CCP 10-25925-4

Editorial

On ne le dira jamais assez: ce qui rend insupportables les gardiens de l'orthodoxie politique et idéologique, c'est leur inaptitude foncière à se mettre à la place d'autrui. Tout ce qui sort de leurs schémas, tous les propos ou écrits à leurs yeux condamnables doivent être voués aux gémonies. Quiconque tenterait de leur expliquer que le monde n'est pas né le jour où, pour la première fois, ils ont eu une idée, d'ailleurs mauvaise; quiconque leur ferait remarquer qu'il a existé d'autres époques, d'autres circonstances ou d'autres manières de penser que celles qu'ils connaissent se heurterait à un «j'veux pas l'savoir» définitif. Une autre particularité de ces «esprits ouverts» est qu'ils sont incapables de considérer un individu sous toutes ses facettes ou une œuvre dans son ensemble, que le moindre comportement «inapproprié», la moindre virgule «déviant» justifient à leurs yeux une condamnation globale et sans appel.

C'est un de ces «flics de la pensée», un conseiller communal socialiste palinzard nommé Yves Giroud, qui exige que soit débaptisé le Chemin Marcel Regamey inauguré en toute discrétion à Epalinges le 13 avril 1983, quelques mois après le décès de ce grand ser-

*viteur de la Patrie vaudoise, personnalité éminente de la commune. Pourquoi tant de haine? Parce que, en 1932, époque où il n'était pas encore interdit d'émettre des réserves à l'égard des juifs, le président de la Ligue vaudoise avait rédigé dans la **Nation** un article intitulé «Défie-toi du juif», dans lequel il soulignait, outre le rapport particulier du peuple juif avec l'argent, les effets d'une double appartenance – en l'occurrence vaudoise et juive – et la nécessité de ne pas laisser des juifs occuper des postes où, si nous avons bien compris, ils risquaient de se laisser dominer par leur mentalité et leurs racines juives au détriment de leur pays.*

Il ne fait pas de doute que, de nos jours, de tels propos – rédigés par un jeune homme de vingt-sept ans qui ne se préoccupait guère de ménager ses lecteurs – auraient valu à leur auteur les foudres de l'article 261^{bis} du code pénal. Mais ils n'ont pas soulevé de vagues à l'époque, autant que nous sachions. Heureusement, Yves Giroud est arrivé...

Que l'auteur du texte incriminé ait écrit quantité de livres et d'articles traitant de sujets politiques, culturels, économiques, philosophiques, théologiques sans aucun rapport avec

les juifs; qu'il ait mené d'innombrables combats pour le bien du Pays de Vaud; qu'il ait été un homme respecté et admiré pour sa fidélité, son intégrité, son immense intelligence et sa vaste culture ne saurait évidemment empêcher un batracien pustuleux de déverser sa bave sur un homme de bien qui, de surcroît n'est plus là pour se défendre. C'est désolant, mais ce n'est pas étonnant.

Nous espérons que la commission chargée par le Conseil communal d'Epalinges – dont on se demande pourquoi il n'a pas envoyé promener le «coasseur» proprement, courageusement et, bien sûr, démocratiquement – d'étudier le postulat «giroldien» saura sauver l'honneur et lui proposons, pour conclure, une petite munition sous forme d'une citation, tirée d'un autre article de Marcel Regamey¹: «(...) le fait de ne pas supporter les juifs est une offense au plan divin et il a fallu que l'Allemagne nazie ait rejeté expressément la foi chrétienne pour s'adonner sadiquement à l'extermination des juifs.»

le pamphlet

¹ «Responsabilité des juifs», *La Nation* n° 713, 20 avril 1965.

Pas comme les autres

Il nous prend parfois l'envie de haïr les gens que nous voyons autour de nous, lorsqu'ils passent leur temps misérablement à se plaindre de tout, à critiquer tout le monde, à dire du mal des autres et à détester leurs semblables.

Nous avons failli écrire, dans un premier réflexe: «Il nous prend parfois l'envie de haïr nos semblables.» Puis nous nous sommes ravisés, car ces personnes ne sont en rien semblables à nous! Vraiment?... En fait, nous nous trouvons face à un angoissant paradoxe: nous nous plaignons des gens qui se plaignent, nous détestons ceux qui détestent les autres, et ce faisant nous avons l'impression de leur ressembler, tout en étant pourtant persuadés de ne pas être comme eux.

Rassurons-nous: il y a bel et bien deux manières de se plaindre et de critiquer: la bonne et la mauvaise, la noble et l'ignoble, l'admirable et la méprisable.

Choisissez la première et laissez la seconde aux autres. Soyez râleurs, rouspéteurs, grognons, ronchons, mais soyez-le avec élégance, avec goût, avec panache. En premier lieu, sachez garder un minimum d'humour, de la distance, le sens du «deuxième degré». Ne vous prenez jamais au sérieux: restez conscients de ce qu'il y a d'excessif dans votre

attitude et riez-en. Pour autant, soyez toujours honnêtes et justes, bannissez la mauvaise foi et ne colportez jamais de fausses rumeurs, de mensonges, d'exagérations; il y a déjà bien assez à critiquer dans le monde sans avoir besoin d'en rajouter. Evitez d'accabler les personnes qui, objectivement, ne le méritent pas; elles sont déjà si rares! Soyez capables de revenir sur vos critiques le jour où vous découvrez qu'elles sont (exceptionnellement) infondées.

Pensez à l'intérêt général, pas au vôtre. La critique doit être désintéressée – elle est bien plus belle lorsqu'elle ne sert à rien! Bannissez l'envie et la jalousie, qui sont les vices les plus laids qui soient. Dites du mal des autres pour ce qu'ils ont de moins que vous, pas pour ce qu'ils ont de plus. Craignez de ressembler à ces piornes qui hantent les discussions de leur médiocrité aigrie et de leurs infirmités orthographiques, et qui pérorent par méchanceté plutôt que par goût. (*Celui-ci possède davantage que celui-là! Untel gagne un salaire indécemment! Pourquoi machin a-t-il le droit de faire ce qui lui plaît? Pourquoi mon voisin qui gagne dix fois plus que moi paie-t-il seulement cinq fois plus d'impôts?* etc.)

Soyez constamment à contre-courant, ne hurlez jamais avec les loups. Plaignez-vous de

ce que les autres aiment, aimez ce dont ils se plaignent. Dites du mal des gens que tout le monde admire et admirez ceux dont tout le monde dit du mal. Proclamez ouvertement que «vous n'aimez pas les gens» – tout en les aimant quand même un peu, à tout le moins certains d'entre eux, ne serait-ce que par charité chrétienne; vous n'en critiquerez que plus férocement ceux qui prétendent aimer tout le monde tout en inondant ce même monde de leur fielleuse médisance. Laissez la hargne et la petitesse aux autres, à ceux que vous n'aimez pas. Soyez des râleurs admirables; nobles; aristocratiques.

Si vous parvenez réellement à un tel degré de perfection, alors vous serez en droit, non pas de rendre grâce à Dieu de ce que vous n'êtes pas comme le reste des hommes – autant d'orgueil vous rétrograderait –, mais au contraire de Lui reprocher de ne pas avoir créé tout le monde à votre image.

Pollux

Rédacteur responsable: Mariette Paschoud

ICM Imprimerie Carrara, Morges

ISSN 1013-5057

Courriel: courrier@pamphlet.ch

En direct de Sirius

12.11.14, 17h.04

Après dix ans de voyage et un détour d'à peu près six milliards de kilomètres pour profiter des effets ricochet-fronde de la Terre, de Mars et du Soleil¹ ; à cinq cent dix millions de kilomètre de notre planète, le livreur *Rosetta* a envoyé *Philae* – cent kilos ici ; un gramme là-bas – se poser sur la comète *Tchouriour-nov-Guérassimenco*. Un gramme de technologie terrienne arrivé sur l'inconnu ; un poids-plume à peu près stabilisé – après d'inévitables surprises et cinq rebonds –, qui continue de travailler à l'heure où je rédige ces lignes (15.11, 10h.59), même si, pour ménager ses batteries affamées de photons, il a dû cesser d'émettre depuis 1h.00 ce matin. En étant parvenu – en dépit de ses ennuis – à forer le sol de son dernier domicile, ce témoignage de savoir-faire d'une élite scientifique du «vieux Occident» (l'Europe *scientifique*², pas l'Europe *politique*) représente un succès... astrophysique!

Brisbane (sommet du G20)

Admirer Séduktor le Rondelet, boudiné dans son complet-veston, «causant» la langue de bois en tête-à-tête avec Poutine, c'était comme observer un nain de jardin, en plâtre véritable en face d'un félin. Entendre, après qu'il eut proposé à tous les participants de s'appeler par leur prénom – comment!? Pas de bisous? –, l'hôte australien reprocher au président de Russie de «vouloir restaurer la gloire perdue du tsarisme», c'était suivre une version anglaise de *Tartuffe* joué en costumes de ville. Quant à David Cameron, encore premier ministre d'un reliquat d'empire

sur lequel le soleil a pris, dès 1945, l'habitude de se coucher tôt, il est permis de se demander d'où il tient le culot d'assener à Poutine qu'il n'a «pas de parole».

Festung Breslau (13 février – 7 mai 1945)

Noël arrive. Les fêres d'histoire contemporaine devraient se faire offrir *Breslau* – *Une forteresse imprenable*³. L'historien français et capitaine de réserve diplômé d'état-major Jacques Bressler nous fait revivre avec un sens remarquable de l'objectivité, tant aux niveaux stratégique et tactique qu'à celui du simple participant, le siège de cette ville de Silésie oubliée des bombardements terroristes alliés, qui allait payer cette chance au prix fort de quatre-vingts jours d'enfer. Enfer souvent mortel qui se prolongerait dans les bagnes soviétiques jusqu'en 1956 pour certains remarquables défenseurs d'une forteresse improvisée dans l'urgence.

Bientôt des barques pleines?

La Cour de Justice du Luxembourg a estimé qu'une Roumaine et son fils sans permis de séjour ne pouvaient pas bénéficier des prestations sociales... Ces temps de disette incitent les Français – mais aussi les Anglais, les Allemands et les Italiens – à grogner contre ce «tourisme social», véritable escroquerie au bon cœur qui profite des courants d'air ouverts par les accès d'angélisme des bobos de la «gouvernance» dans les portemonnaie des «gouvernés». En France, aux dires du député Mariani, l'AME (Aide Médicale d'État) pour les sans-papiers «est en train d'exploser» – ce volet du dispositif

d'aide sociale va bientôt atteindre le milliard d'euros. Sur *i-Télé* (15.11, 11h.25) Éric Zemmour relève que «les juges ont mis le pied dans la préférence nationale» et doute que les politiques français aient le courage de l'appliquer, mais soutient «qu'ils n'auront plus l'excuse de la Cour européenne pour ne pas le faire».

Mort pour 40 grammes de trop

France (barrage de Sivens): une grenade offensive F4 «à effet de souffle» tirée par un gendarme vient se ficher entre le sac à dos d'un manifestant et son épaule. Avec ses 40 grammes de tolite, elle est dix fois moins puissante que la charge de notre HG43, qui peut sectionner un rail, mais suffisante pour causer la mort de Rémi Fraisse, vingt et un ans. On apprend que ces grenades figurent depuis seize ans dans l'arsenal de la gendarmerie mobile pour «casser» toute manifestation qui dégénère⁴. Fraisse est le second manifestant tué par une telle arme depuis les manifestations de Creys-Malville. Comme le constatait jadis un royaliste, «la république gouverne mal, mais se défend bien». Et c'est, hélas, toujours le cas.

Max l'Impertinent

¹ Il fallait «rouler à l'économie» pour résoudre la question du poids du carburant (et régler ainsi le problème crucial du rapport de masse) et éviter des frais de «plein» insupportables.

² Suisse comprise.

³ 256 p., www.editionsjourdan.fr, ISBN: 978-2-87466-356-7, 18,90 € (Prix France TTC).

⁴ Elles sont interdites depuis le 13 novembre.



Une nouvelle réforme funeste

DEVA, ou développement de l'armée, est la dernière manifestation de la réformite qui affecte l'armée suisse. Le projet prévoit notamment un effectif de 100'000 militaires – dont 20'000 affectés à la défense du territoire proprement dite.

Bien entendu, cette nouvelle réforme, en dépit de quelques aspects positifs, notamment en ce qui concerne la formation des cadres, soulève des oppositions.

Les partisans du nouveau chamboulement, en particulier certains politiciens, considèrent les «anti-DEVA» comme de «vieux traîneurs de sabres» nostalgiques de l'«armée de grand-papa» ou des «conservateurs nationalistes», façon commode et désormais traditionnelle d'éviter la discussion. Pourtant, il y a des choses à dire.

La politique de sécurité de la Suisse, qui date de 2010, ne semble pas affectée par ce qui se passe à quelque 1500 km de chez nous. Aucune expertise militaire objective n'a été demandée. C'eût été une démarche correcte et il eût fallu publier un nouveau rapport sur la politique de sécurité de la Suisse. On a simplement considéré les finances: «On vous donne ce crédit, débrouillez-vous avec et ne venez pas nous ennuyer avec vos demandes de *Gripen* et de grande armée.»

Il faut relever aussi que, même dans une entreprise, faire quatre réformes en vingt ans¹ est suicidaire. A plus forte raison dans une institution comme l'armée. Quand on pense

qu'aujourd'hui celle-ci ne dispose pas d'une doctrine d'engagement!

On a détruit sans hésitation des centaines de millions de francs de chars M113 dernière version, des M109 Kwest, des équipements; on a donné des véhicules neufs à l'étranger, dispersé du matériel, démoralisé des collaborateurs, admis des cours de répétition avec des dotations déficientes, vidé les stocks de munitions sans prévoir le réapprovisionnement. C'est facile maintenant de dire «on veut faire mieux».

Parlons des 100'000 hommes du projet.

Est-on bien certain qu'avec 20'000 hommes «super équipés» – ce qu'ils ne sont pas aujourd'hui – on puisse défendre le territoire suisse? Car c'est bien cela que fixe la Constitution fédérale. Deux brigades blindées... enfin non, mécanisées!... ça fait environ 10 kilomètres de front, en tout 20 km.

100'000 hommes moins 20'000, restent 80'000 répartis entre l'aviation, le génie, les transmissions et l'infanterie, dont on nous dit que la mission première ne sera pas la défense mais l'aide aux autorités cantonales!

Pour fonctionner, notre pays a besoin de centrales électriques, de centres de distribution de l'énergie (eau, gaz, pétrole, etc.); il lui faut un réseau ferré qui fonctionne, des routes, des infrastructures de gouvernement, de gestion des déchets. Au total, nous savons qu'il y a, à peu près, cent objets d'importance nationale et près de six cents d'importance régionale. Comment peut-on, honnêtement,

prétendre qu'en situation d'infra-guerre (une crise grave) l'armée suisse pourrait assurer la protection de ces points importants? C'est impossible! Alors, en cas de guerre...

Le fait que les effectifs des armées de nos voisins sont comparables n'est pas un argument pertinent: ce sont des professionnels, pas des miliciens. Le temps d'engagement de ces gens n'est pas, lui, comparable! En plus, la Suisse se traverse en quelques heures de voiture, en quelques minutes de jet. Ce n'est pas le cas des pays qui nous entourent.

Fallait-il lancer une nouvelle réforme? Non. Mettre de l'ordre dans le bazar actuel, oui, certainement! Licencier des chefs incapables ou qui ne font que se promener en manches de chemises, oui certainement!

Il n'est pas admissible que les ventes des biens immobiliers, ces abandons de places d'exercice, se fassent, comme cela se passe actuellement, sans attendre que le projet soit voté. C'est une façon arbitraire de forcer la décision en faveur du DEVA.

Le projet DEVA n'est pas acceptable. Une remise en ordre de ce qui ne va pas peut se faire sans cela, à condition qu'on y consacre des crédits suffisants. L'effectif de 220'000 hommes admis par le peuple est une limite au-dessous de laquelle il ne faut pas descendre! C'est le prix minimum de notre sécurité!

François Villard

¹ Armée 95, Armée XXI, Etape de développement 08/11, DEVA.

Pauvre Convention

«La vie est une comédie pour le penseur et une tragédie pour ceux qui sentent.»

Hippocrate

Lors d'un débat d'*Infrarouge*, le mardi 28 octobre dernier, où il fut question de la mise en cause de la primauté du droit international sur le droit national, ni le représentant de l'ASIN ni M. Yves Nydegger n'émirent de critique sur l'adhésion de la Suisse à la Convention européenne des droits de l'homme. Ne peut faire débat, pour eux, que l'interprétation qu'en donnent des juges étrangers, dont l'avis satisfait pleinement, en revanche, les antinationaux... Mais faut-il en rester là et circonscrire à ce point le débat? Certainement pas.

La Convention européenne des droits de l'homme déclare être un «instrument privilégié de protection des droits essentiels de l'Homme». Notez la majuscule initiale de ce mot, qui figure dans le texte de présentation de Franck Moderne de l'édition Dalloz. Je ne vais pas me livrer ici à une critique générale, limitant le propos de cet article à deux points essentiels pour dénoncer la faiblesse, pire encore le mensonge, de ce texte et la ténacité dont ont fait preuve nos autorités en le signant avec tous ses protocoles additionnels.

Première anomalie: en son article 2, la Convention déclare que «le droit à la vie de toute personne est protégé par la loi», avec ce complément donné par l'article 1^{er} du Protocole n° 13, additionnel à cette Conven-

tion, qui interdit la peine capitale. Certes, la Suisse n'est pas concernée par cette adjonction, puisque sa législation pénale ignore cette peine. Néanmoins, il est contradictoire de garantir le droit à la vie de meurtriers et, simultanément, de renoncer à pénaliser le meurtre d'enfants non encore nés, mais manifestement innocents. Si le foetus n'est effectivement pas encore une personne au sens juridique du terme, il est cependant déjà un être humain à part entière et, à ce titre, a droit à la sécurité de son accès à la vie extra-utérine. En revanche, ce droit à la vie n'a plus la même évidence morale pour une personne coupable de meurtre. Un tel fléchissement du droit positif par référence au droit naturel devrait être dénoncé.

Deuxième anomalie: l'article 9 garantit la liberté de pensée, de conscience et de religion, droits que l'Eglise catholique a longtemps ouvertement combattus sans pour autant récuser un droit circonstanciel à la tolérance de l'erreur. Depuis Vatican II, ceux qui disent la représenter ont fléchi sur ces points et se sont ralliés à ce principe du droit moderne. Mais une tache demeure, que bien peu dénoncent, bien qu'elle mérite de l'être parce que cette tache voile des menaces aujourd'hui perceptibles dans le monde et en Europe: parmi les croyances auxquelles on donne volontiers le qualificatif de religieuses figure l'islam, dont le livre de référence, le Coran, comprend quelque 1500 versets – soit la moitié de son contenu – vouant à l'exécution les non-musulmans... L'abbé Guy Pagès, dans une étude

critique difficilement réfutable¹, a pu écrire ceci: «De cette moitié du Coran, tous les énoncés sont un déni des morales aussi bien laïque que religieuse de l'Occident, et l'on peut extraire au moins 400 versets qui, au regard du code pénal français, sont de graves délits de provocation au crime contre les personnes.»²

Arbitraire donc dans la protection du droit à la vie d'êtres humains innocents et carrément mensongère par omission dans celle de la dignité et de la sécurité des personnes, la Convention européenne des droits de l'homme trompe sciemment ceux qui s'y réfèrent sans connaître ces vices extrêmement graves. Mais comme le remarquait déjà saint Pie X: «Qu'il y ait actuellement dans le peuple chrétien bon nombre d'hommes absolument ignorants des choses qu'on doit connaître pour son salut éternel est une plainte générale. Et quand Nous parlons du peuple chrétien, Nous n'entendons pas seulement le petit peuple ou les gens de la classe inférieure; il s'agit aussi et surtout de ceux qui, ne manquant ni de talent ni de culture, possèdent abondamment la science profane mais qui, pour ce qui regarde la Religion, vivent absolument à l'aventure et sans réflexion.»³

Michel de Preux

¹ *Interroger l'Islam*, éd. Dominique Martin Morin, Poitiers 2014.

² Op. cit., pp. 131/132.

³ Enc. *Acerbo nimis*.

«Chez Germaine»

Imaginez une petite ville qui abrite deux restaurants. Dans l'un d'eux, *Au Coq gaulois*, le chef est un vrai magicien, la cuisine est succulente, mais l'accueil est déplaisant, la propreté laisse à désirer et les prix sont astronomiques.

Dans l'autre restaurant, *Chez Germaine*, la patronne aux fourneaux n'a pas le même génie, mais la cuisine est soignée, on privilégie les produits du terroir, l'accueil est chaleureux et le service est parfait. En outre, les prix sont abordables.

Voyant fondre sa clientèle, le patron du *Coq* n'a pas de mots assez durs pour Germaine, qui lui fait une concurrence *déloyale* (sic) à cause de ses prix *cassés* (resic) et il se plaint auprès du maire que depuis le début de l'année, *elle lui a fait perdre* (re-resic) plus de huitante mille francs.

Comme d'autres l'ont parfaitement démontré avant moi, il n'y a de prétendus *paradis fiscaux* que dans la mesure où il existe des *enfes fiscaux*. La presse à sensation a cru découvrir un scandale en publiant que le Grand-Duché du Luxembourg offre des conditions fiscales intéressantes à de grandes entreprises. Presque tous les professionnels savaient cela, mais en faisant mine de dévoiler des accords *secrets*, on gagne de l'audience. Et alors? Et après?

Le Luxembourg – comme la Suisse – est un Etat souverain. Il édicte ses règles en matière de fiscalité. Il offre à certains clients un accueil personnalisé et des conditions avantageuses, comme Germaine dans son restau-

rant. Le Grand-Duché ne fait pas perdre un seul centime aux autres pays de l'Union européenne, par plus que Germaine ne frustre le patron du *Coq gaulois* d'un chiffre d'affaires qui lui échapperait de toutes façons, même si sa concurrente fermait son établissement, car les possibilités d'optimisation fiscale des grandes entreprises sont innombrables, comme les possibilités de se restaurer dans un département.

C'est amusant, cette habitude des imbéciles, principalement en matière fiscale, de décréter que si l'on modifie une variable, toutes les autres variables vont nécessairement rester constantes par ailleurs: si on supprime l'imposition forfaitaire des riches étrangers, ils vont tous rester et payer plus d'impôts, donc les communes et le canton seront gagnants. Si le Luxembourg n'avait pas proposé des conditions favorables aux grandes multinationales, celles-ci auraient maintenu leur siège dans des Etats à la fiscalité confiscatoire, qui sont donc «privés» d'une manne nécessaire et légitime.

C'est un peu la même rhétorique que la formule ressassée partout des *cadeaux* aux riches, ou plus généralement à tous ceux qu'on tond sans les écorcher. On vous prend 50% de votre revenu. Il suffit que quelqu'un propose qu'on se contente de vous priver de 45% seulement du revenu que vous avez honnêtement gagné et vous entendrez des goretts couiner qu'on se prépare à vous faire des *cadeaux*!

La pratique de l'optimisation fiscale, parfaitement conforme à la loi, ne serait pas *mo-*

rale. Une conseillère nationale socialiste s'en était prise à M. Schneider-Amann, parce qu'il avait – le plus légalement du monde – placé une partie des bénéfices de son entreprise à l'étranger. Elle subit aujourd'hui la fable de l'arroseur arrosé: son mari a «racheté» des années de cotisation à sa caisse de prévoyance, par un versement unique de 400'000 francs, montant défiscalisé le plus légalement du monde, comme chacun sait, en attendant qu'il touche sa rente et qu'à ce moment le fisc fonde sur lui comme l'aigle sur un lapin. Ce versement a eu pour effet de réduire son revenu annuel à zéro, alors que la fortune du couple est de plusieurs millions.

La conseillère nationale, épinglée par un quotidien tout frétilant de l'aubaine, s'est répandue en excuses lamentables, en avouant qu'elle avait fait une *faute morale*.

La faute n'était pas d'avoir versé 400'000 francs à sa caisse de pension LPP sur une seule année fiscale et d'avoir réduit à zéro le revenu imposable de cet exercice. La faute est d'avoir critiqué vertement notre ministre de l'économie pour avoir optimisé – tout aussi légalement – la fiscalité de son entreprise. Et sa première faute est d'être socialiste, parti, comme on l'observe en France aujourd'hui, particulièrement imperméable à l'intelligence fiscale.

La morale consiste à se comporter conformément au droit, sans tricher, et non pas de se dépouiller au-delà des exigences légales pour complaire aux imbéciles.

Claude Paschoud

Encore la politique d'asile

L'arrêt récent de la Cour européenne des droits de l'homme dans le dossier d'une famille afghane que la Confédération se préparait à renvoyer en Italie, en application du règlement dit «Dublin II», a créé une grande émotion. Philippe Barraud, dans *commentaires.com*, et plusieurs politiciens ont prédit que cette décision allait apporter de l'eau au moulin des défenseurs de la primauté du droit suisse sur les accords internationaux.

Dans le cas particulier, il serait faux d'accuser les juges de Strasbourg de nous imposer des règles, en vertu des accords internationaux, qui seraient en contradiction avec le droit suisse. En ordonnant de renvoyer en Italie – où 64'000 migrants sont déjà installés alors que la capacité d'accueil n'excède pas 8'000 places –, sans s'occuper des conditions dans lesquelles cette famille serait traitée à son arrivée, la Suisse se préparait à violer non seulement les accords internationaux qu'elle a ratifiés, notamment l'art. 3 de la CEDH qui proscribit les traitements inhumains ou dégradants, mais également sa propre législation.

Cet arrêt met en lumière les limites des législations nationales et internationales sur les migrations de population. Depuis plus de quarante ans, nous défendons l'idée que le droit d'asile aurait dû rester le droit, pour un Etat souverain, d'accueillir sur son territoire une personne exposée, dans son Etat d'origine ou dans le pays de sa dernière résidence, à de sérieux préjudices en raison de sa race, de sa religion, etc... mais nullement le droit opposable, comme on dit en France, pour le requérant, de bénéficier du statut de réfugié s'il satisfait à cette définition.

Le droit interne et les conventions internationales ont été pensés et mis en vigueur dans la perspective d'une dizaine, voire d'une centaine de cas par année. Cette vision de bisounours a incité les âmes charitables à inventer

un droit subjectif du migrant à obtenir un statut de réfugié, avec voies et délais de recours ordinaire et extraordinaire. Cette conception a évidemment créé un fantastique appel d'air: tous les malheureux du Tiers-Monde sont incités à tenter leur chance en Europe, laquelle, notamment depuis la chute de Kadhafi, est littéralement débordée. Comme il n'existe aucune règle communautaire de répartition ou de péréquation, les Etats où débarquent les migrants, la Grèce et l'Italie, sont submergés et n'ont réellement plus les moyens d'assurer aux requérants un accueil simplement décent.

Dans ces conditions, on ne peut leur faire grief de prendre des libertés avec les règles de Dublin II en «oubliant» d'enregistrer les requérants qui transitent par leur territoire avec l'intention affichée de requérir l'asile en Suisse, en France ou en Angleterre.

Mais le strict respect des procédures ne résoudra rien. Aussi longtemps qu'il y aura des milliers de malheureux, voire des dizaines de milliers de personnes qui subissent ou risquent de subir chez eux de sérieux préjudices en raison de leur appartenance à un groupe social déterminé ou de leurs opinions politiques, et que l'Europe leur confèrera un droit subjectif à obtenir l'asile, l'invasion n'aura aucune raison de cesser. Elle va au contraire s'amplifier.

Les âmes charitables nous affirment que la barque n'est pas pleine, que nos capacités d'accueil sont encore larges, que les traditions humanitaires de la Suisse nous obligent à montrer l'exemple. A titre individuel, cependant, peu d'entre eux sont disposés à accueillir un requérant dans la chambre d'amis et à lui faire une place autour de la table familiale.

Il n'empêche que le flux migratoire n'a aucune raison de se tarir, et l'Europe risque la submersion si elle ne modifie pas fonde-

ment sa politique sur l'asile. A défaut d'une politique concertée de l'ensemble des Etats européens, la Suisse peut mener une politique en *Alleingang*, car elle bénéficie d'un avantage sur beaucoup d'autres: elle n'a aucun accès à la mer. Dès lors, à moins d'arriver par la voie des airs, les requérants ne peuvent arriver aux frontières suisses qu'en quittant un autre Etat, réputé sûr, dans lequel le migrant aurait dû s'enregistrer. Il suffit dès lors de garder nos frontières avec diligence, et nous n'aurons à traiter aucune demande d'asile, ni ne serons dans l'obligation de renvoyer un requérant ni chez lui ni en Italie. Il suffit de ne pas le laisser entrer.

Et pour ceux qui sont déjà là, il suffit de les traiter avec dignité et charité, mais dans des conditions d'inconfort telles que les migrants économiques s'empresseront de retirer leur demande d'asile et de rentrer chez eux, comme l'ont fait récemment des Roms hongrois, au lieu de se plaindre d'être logés dans des abris PC pourtant assez confortables pour les soldats en cours de répétition.

La fermeture effective des frontières ne nécessite aucune modification ni de nos lois ni des conventions internationales. Elle n'implique pas de conférer un privilège au droit international par rapport au droit interne. Elle ne fait que manifester notre souveraineté.

Il sera toujours possible, après cette affirmation, de manifester notre solidarité avec les Etats de l'Union européenne par la conclusion d'accords multilatéraux visant à répartir équitablement les migrants dans les différents pays, en fonction de critères à définir, par exemple le nombre d'habitants par kilomètre carré habitable, le PIB ou la proportion d'étrangers par rapport à la population totale.

C. P.

www.claude-paschoud.ch

Réabonnements

Après la douloureuse augmentation des primes d'assurance-maladie, nous vous apportons une bonne nouvelle: le prix de votre abonnement au *Pamphlet* ne subit pas de hausse.

Nous vous invitons donc à vous réabonner en nous versant la somme de

Fr. 40.– (33 euros)

ou plus (!), à l'aide du bulletin rose joint à cette livraison.

Les abonnés à la seule version internet sont priés de s'acquitter d'un montant de

Fr. 12.– (10 euros)

Nous rappelons que l'abonnement papier inclut l'abonnement internet, à titre de cadeau. Nous ne saurions assez recommander à nos lecteurs de profiter de cette possibilité en nous demandant un nom d'utilisateur et un mot de passe par courriel à

<courrier@pamphlet.ch>

D'avance, merci à tous et bonnes fêtes de fin d'année.

Réd.

Rebelote

En 2009, on s'en souvient, la grippe porcine, également connue sous le nom de grippe H1N1 ou grippe A, était présentée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) – relayée avec délectation par les médias – comme une catastrophe planétaire digne de la grande peste du XIV^e siècle, qui fut la cause de millions de morts. Fort heureusement, le moderne fléau porcin fit beaucoup moins de victimes que la grippe saisonnière et tua uniquement des gens au système immunitaire fragilisé. Quant aux treize millions de doses de vaccins commandées par la Suisse, elles eurent un tel succès qu'il en restait neuf millions six cent mille une fois l'épidémie terminée.

Le virus Ebola, qui frappe l'Afrique de l'ouest, est certes beaucoup plus virulent que la grippe A et a tué jusqu'ici entre 35 et 40% des malades recensés. Il est donc hors de question de le considérer comme une plaisanterie. Mais force est de constater qu'on retrouve le catastrophisme qui avait marqué la «pandémie» de 2009, avec la montée en épingle du nombre des morts – 4'960 décès sur 13'268 cas avérés au 4 novembre – par l'OMS et son prophète la presse, avec une totale absence de recul par rapport aux circonstances,

voire une occultation volontaire de ces dernières.

Il ne faut pas oublier en effet que la maladie sévit dans une région où des millions de gens souffrent de malnutrition, ce qui n'est évidemment pas idéal pour se défendre contre un virus agressif.

Il faut voir aussi que la seule réponse qu'on prétend apporter à la maladie est, en plus de la mise en quarantaine évidemment, la vaccination, à l'exclusion de tout recours à des moyens naturels simples. Or, à ce jour, aucun vaccin n'a prouvé une quelconque efficacité. On ne sait pas si les rares cobayes humains sur qui ces produits ont été expérimentés ont guéri grâce à eux ou malgré eux.

Nous ignorons si l'hydratation, la prise de vitamines ou le chlorure de magnésium proposés par des adeptes des médecines naturelles sont susceptibles de mettre fin à l'épidémie, mais une chose est sûre: le monde de la santé officiel ne se donne pas la peine d'étudier la question. Il veut des vaccins, un point c'est tout.

Il ne faut donc pas s'étonner que l'OMS passe pour un suppôt des laboratoires pharmaceutiques.

Mariette Paschoud